

La révolte des lycéens pour l'égalité des chances

Dominique REDOR

Le 12/10/2026

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron écrivaient déjà en 1964 dans *Les Héritiers* : « Nos recherches montrent à l'évidence que le système scolaire opère, objectivement, une élimination d'autant plus totale que l'on va vers les classes les plus défavorisées ».

Le constat de l'enquête PISA, qui vient d'être publié en septembre 2026, est implacable¹. À la fin du collège, les résultats des élèves de 15 ans des établissements scolaires français sont en baisse depuis 2000 dans les trois domaines analysés : les mathématiques, la compréhension de l'écrit et les sciences. Ils sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE en mathématiques, compréhension de l'écrit, et juste à la moyenne en sciences.

Faiblesse du niveau des élèves du secondaire et ségrégation sociale vont de pair

Selon la même enquête, les différences dans les résultats des élèves proviennent surtout des écarts de niveau entre les établissements scolaires. Ces différences sont, pour une large part, liées au statut économique, social et culturel des élèves de ces établissements. Les comparaisons internationales montrent qu'en France la ségrégation fondée sur le statut social et économique de la famille auquel appartiennent les élèves est plus élevée que dans la plupart des pays développés.

Le fait nouveau, qui aggrave le constat par rapport à la décennie précédente, est que le pourcentage d'élèves « très performants », spécialement en mathématiques, est devenu inférieur à la moyenne européenne et de l'OCDE. Un démenti cinglant à ceux qui justifient le pseudo-élitisme à la française par les risques « d'un nivellement par le bas ».

Des ressources publiques inégalement réparties dans l'enseignement secondaire

La France se situe dans la moyenne des pays de l'Union européenne (OCDE, 2025²) pour les ressources financières consacrées à l'enseignement secondaire (collèges et lycées) par rapport au PIB (3,5 %). Cependant, un déséquilibre important apparaît pour les lycées professionnels qui reçoivent des dotations nettement moins élevées que les lycées d'enseignement général et de l'OCDE (OCDE, 2025)³. Par ailleurs, la taille des classes de lycée est au-dessus de la moyenne de l'UE. Pour ce qui est des rémunérations, les salaires des enseignants des lycées se situent au niveau des vingt-sept pays européens, ils sont cependant très inférieurs aux pays les plus avancés comme l'Allemagne. Enfin, la formation continue est seulement de 3,9 jours par an pour les enseignants des collèges, et de 3,1 jours pour les enseignants des lycées (8 jours dans les pays de l'OCDE)⁴.

¹ Disponible sur le site de l'OCDE : https://www.oecd.org/fr/publications/2026/09/pisa-2025-results-volume-i-country-notes_88d1164e/france_69779694.html

² OECD (2025), *Education at a Glance 2025: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris, p.278. <https://doi.org/10.1787/1c0d9c79-en>

³ OECD (2025), op.cit., p.321

⁴ M.Lebaudy (2025), « La formation continue des enseignants du premier et du second degré en 2023-2024 », *Note d'information de la DEPP*, n. 25-45, novembre

Les deux segments du système d'enseignement secondaire et supérieur

Mais ces données globales dissimulent des situations très différentes. En effet, en France, le système d'enseignement s'est peu à peu constitué en deux parcours sous l'effet des réformes du système scolaire et de l'évolution des rapports de forces socio-économiques.

Un premier parcours conduit les élèves des familles qui font partie des classes supérieures de revenu, dans les collèges et lycées les mieux dotés en moyens humains et matériels. En tête de ce parcours se trouvent quelques grands lycées publics parisiens ou des métropoles régionales, mais aussi, de plus en plus d'établissements privés, souvent sous contrat avec l'État. Ces derniers sont financés à 75 % sur fonds publics. Ce parcours se poursuit dans les classes préparatoires aux grandes écoles, puis dans ces écoles ou les cursus universitaires longs (licences, masters).

Le second parcours conduit les élèves des quartiers et écoles défavorisés vers des collèges et lycées publics de seconde catégorie où ils sont souvent placés dans les filières professionnelles à l'issue de la classe de troisième. Ils se trouvent alors dans des classes surchargées, aux enseignants de statut précaire, souvent non remplacés en cas d'arrêt maladie par exemple. Ceux qui obtiennent leur baccalauréat se trouvent confrontés à Parcoursup. L'élimination se fait alors au moyen d'un algorithme dont les verdicts sont obscurs. Pour ces élèves et leurs familles, sous-informés, ces verdicts sont sans appel et tiennent lieu d'orientation. Les débouchés dans l'enseignement technique supérieur (IUT, licence pro) leur sont le plus souvent refusés, car ils sont attribués aux élèves du premier parcours. Ceux du second parcours peuvent se retrouver sans affectation ou dans des filières universitaires générales qui ne correspondent pas à la formation qu'ils ont reçue. Ils sont ensuite vite éliminés des universités.

Ceci explique pourquoi notre pays compte une des plus fortes proportions de jeunes de 15 à 24 ans de l'Union européenne, ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET d'après l'acronyme anglais : Neither in Employment, Education or Training). Selon Eurostat, ils sont 910 000 en 2025, soit 11,1 % d'une classe d'âge qui en compte 8,2 millions⁵.

Les investissements immobiliers liés à la proximité des bons collèges et lycées

Beaucoup de jeunes se retrouvent donc au chômage, rejetés du marché du travail et sans activité. Cependant, sur le marché du travail, les écarts de salaires en faveur des diplômés du supérieur, bac+ 3 et Bac + 5, par rapport aux non-diplômés, n'ont jamais été aussi élevés (Fack et Huillery, 2021)⁶. Ces écarts déterminent la rentabilité individuelle des investissements en éducation qui dépasse celle des investissements immobiliers et financiers, pour les étudiants en France, comme à l'étranger (OCDE, 2021)⁷.

De nombreuses recherches (Grenet, 2016⁸, Fack et Grenet, 2009) montrent que le prix des logements est lié à la proximité avec de « bons » collèges et lycées (les

⁵ Eurostat, disponible sur https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/edat_lfse_21/default/table?lang=en

⁶ Fack G. et E. Huillery (2021), *Enseignement supérieur pour un investissement plus juste et plus efficace*, note du Conseil d'Analyse Economique, p 68.

⁷ OECD (2021), *Education at a Glance 2021: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris, p.109-110.

⁸ Grenet J. (2016), *Renforcer la mixité sociale dans les collèges parisiens, les dispositifs des secteurs multi-collèges*, Direction des affaires scolaires de la ville de Paris, juin.

indicateurs de succès aux examens sont facilement accessibles sur le site du ministère de l'Éducation). Les familles des classes supérieures de revenus utilisent les ressources du système d'enseignement secondaire et supérieur à leur profit. Leurs investissements immobiliers se font en fonction des plus-values anticipées sur le marché, en liaison avec l'existence ou le développement des infrastructures de transport, mais aussi de la qualité des écoles primaires et secondaires auxquelles leurs enfants peuvent accéder. Cette interrelation entre les investissements immobiliers et la qualité des écoles environnantes est fondamentale. Le capital immobilier a alors pour effet de renforcer le capital éducation, autre élément fondamental de la richesse future du ménage par les revenus salariaux qu'ils procurent à la génération suivante. Capital immobilier et capital éducation sont intimement liés et font l'objet de choix conjoints.

À l'inverse, pour les familles d'une génération possédant un capital éducation modeste, qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur, ainsi qu'un capital immobilier faible, voire inexistant, il est fort difficile de sortir de la trappe à pauvreté. Ils ne peuvent échapper à l'impasse du second segment scolaire. Ainsi, leurs enfants se trouvent dans un système scolaire peu performant. Ceci a pour effet de bloquer, pour la plupart d'entre eux, l'ascension sociale dans la hiérarchie des emplois et des revenus (Redor, 2022)⁹.

Les réponses à la révolte des lycéens et étudiants

Dans cette situation, la révolte des lycéens et étudiants de l'automne 2026 se comprend aisément. Sa revendication fondamentale est de tenir les promesses « d'égalité des chances » dans le système d'enseignement de notre pays, souvent proclamée, jamais réalisée, et dont notre société s'éloigne de plus en plus.

Les questions que posent les lycéens et les étudiants sont : quelles sont les perspectives qui nous sont offertes, comment faire sauter les verrous de l'impasse dans laquelle beaucoup d'entre nous se trouvent ? De quel bagage intellectuel, de quelle éducation et formation disposerons-nous pour affronter les défis de notre époque : changement climatique, économie numérique et intelligence artificielle ? La maîtrise de ces nouveaux enjeux devient indispensable pour une carrière professionnelle. Son absence est la cause de déclassement et d'appauvrissement pour ceux et celles qui sont exclus de notre système d'enseignement.

Face à la révolte des lycéens, la réponse a tout d'abord été sécuritaire. Le ministre de l'Intérieur a déployé des moyens de répression disproportionnés. Les forces de police ont été autorisées à utiliser de puissants moyens de coercition (grenades assourdissantes...) et ont procédé à de nombreuses interpellations. Ceci n'a fait qu'attiser les manifestations et contestations. Les défenseurs du statut quo ainsi que les médias qui leur sont inféodés se sont mobilisés. Ils dénoncent « les violences urbaines » et les « casseurs ». Les vieilles recettes ressortent donc : le but est ainsi de détourner l'attention de l'opinion publique des vraies questions.

⁹Redor D. (2022), « Les effets anti-redistributifs de la ségrégation dans l'éducation et dans l'habitat », dans Mireille Bruyère, Jean-Paul Domin et Bruno Lamotte (dir.), *Penser les limites ? Comment le champ de l'économie sociale interroge les limites des activités économiques*, Cahiers du Cirtes, hors-Série #10, Presses universitaires de Louvain, p. 73-90

Outre les réponses sécuritaires, le chef du gouvernement et le ministre de l'Éducation ne proposent, pour les lycées, que des mesures techniques limitées : plate-forme de concertation, accélération du remplacement des professeurs absents, et une concertation avec les collectivités locales sur l'état des bâtiments. Le moins que l'on puisse dire est que la réponse n'est pas à la hauteur des enjeux.

Gaspillage de ressources humaines et financières

Se donner les moyens pour tendre à égaliser les chances de réussite des jeunes de notre système d'enseignement secondaire et supérieur correspond aux fondements de notre pacte républicain. La question politique est de savoir si notre société décide d'appliquer effectivement les principes sur lesquels elle a été fondée. Cet objectif a également une dimension sociale. En effet, l'éducation structure plus que jamais notre société et la place que chacun occupe dans celle-ci. Elle est au cœur de la formation des classes sociales et de leur reproduction. Sur ce point, Bourdieu et Passeron sont toujours d'actualité.

L'enjeu est de plus économique. L'exclusion dont sont victimes beaucoup de jeunes du segment "inférieur" de notre système d'éducation est la cause d'un important gaspillage de ressources humaines, mais aussi financières. En effet, le financement de l'éducation est en France essentiellement public dans le secondaire, et majoritairement public dans le supérieur. Cependant, dans les données statistiques officielles (comptabilité nationale), les services publics d'éducation, qui ne font l'objet d'aucun paiement monétaire par les bénéficiaires, sont considérés comme « en nature ». Leurs effets sur les revenus des familles sont mal connus et insuffisamment détaillés¹⁰. Surtout, il faut considérer que ces ressources gratuites pour ces ménages sont « anti-redistributives » puisqu'elles agissent en sens inverse des prestations sociales monétaires qui sont versées par l'État (Redor, 2022)¹¹. Ces dernières ont pour objectif d'atténuer les dégâts causés par l'exclusion sociale. On perçoit le gaspillage d'un État qui, d'un côté finance un système d'enseignement profondément inégalitaire, et d'un autre côté tente d'en atténuer les effets négatifs par le paiement d'indemnités de chômage et de revenus, qualifiés de « sociaux » (RSA), aux plus démunis.

Comment en sortir ?

Sortir des contradictions et oppositions actuelles est d'autant plus difficile que le système d'éducation, qui est au centre des inégalités, est lié à d'autres éléments du système économique et social. Il s'agit de la ségrégation urbaine, du marché immobilier, des résistances du système d'éducation lui-même à s'ouvrir aux catégories sociales défavorisées, particulièrement dans l'enseignement supérieur. En effet, à ce niveau, les associations d'anciens élèves et les groupes de pression disposent de moyens financiers et politiques puissants pour maintenir un système très malthusien et préserver ainsi les rentes qu'ils perçoivent du fait de ce malthusianisme. Le changement ne proviendra donc pas d'initiatives individuelles, mais d'une action volontariste et coordonnée, et de long terme, des mouvements sociaux, des collectivités locales et de l'État.

¹⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8275760?sommaire=8071406>

¹¹ Redor D. (2022), op.cit. p. 87-88.

La première mesure à prendre serait de faire en sorte que les crédits publics dédiés à l'éducation, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, aillent prioritairement aux catégories sociales les plus défavorisées en termes de revenus, mais aussi de diplômes. À cette fin, le ministère de l'Éducation dispose déjà d'indicateurs pertinents. L'indicateur de position sociale (IPS) des parents des élèves de chaque établissement du secondaire pourrait être utilisé pour réaliser une péréquation des financements publics. Ils seraient inversement proportionnels à la position sociale des parents des élèves. Le système de bourses aux enfants des classes défavorisées est un des plus faibles de tous les pays de l'OCDE. Celui-ci devrait donc être fortement développé. L'orientation scolaire devrait être améliorée pour informer les familles des filières auxquels leurs enfants peuvent avoir accès.

Un autre objectif devrait être de donner les moyens de réduire drastiquement le nombre des « décrocheurs » du système d'enseignement par le développement de classes et d'établissements à la pédagogie adaptée. Tout aussi importantes sont les politiques d'aménagement du territoire, la politique urbaine et les politiques de création d'infrastructures de transport. Ici aussi, les investissements publics devraient donner la priorité à l'intégration spatiale, sociale et économique des quartiers défavorisés. Il s'agit non seulement des investissements publics de l'État, mais aussi des collectivités locales. Celles-ci devraient être en première ligne pour assurer la mise à niveau des bâtiments scolaires dans les quartiers défavorisés. Un tel rééquilibrage devrait réduire la spéculation immobilière et, par conséquent, la ségrégation sociale. Il pourrait ainsi contribuer à diminuer la ségrégation scolaire pour la génération actuelle et, à terme, favoriser la mobilité intergénérationnelle.

On ne peut accepter que la révolte actuelle des lycéens soit étouffée par le système policier et médiatique, et par les défenseurs du statu quo qui s'accrochent à leurs privilèges. Leurs revendications doivent être entendues et placées au premier rang des débats et programmes politiques de la future élection présidentielle. **Ils sont les citoyens de demain.**